



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°14/2023

<p>DATE DE CONVOCATION 26/09/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt trois Le 02 octobre à vingt heures</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE 26/09/2023</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Denis SARGERET</p>
<p>Nombre de CONSEILLERS</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 11</p> <p>Absents : 11</p> <p>Votants : 11</p>	<p>Étaient présents : DUCHESNE Alix, PETITHOMME Stéphane, PIERRE Denis, ROLLAND Sébastien, SARGERET Denis, SARGERET Laurent, ETHUIN Sophie, GINOUX Frédéric, AUBERT Didier, MAHIEUX Mélissa, LINSTER Myriam</p> <p>Absent excusé : néant.</p> <p>Absent : néant.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p>
<p>Délibération n°14</p> <p>Objet :</p> <p>Adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l’Aubette et de la Montcient (SIEVAM)</p>	<p>Vu l’Article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Considérant que la commune de Montgeroult exerce les compétences de production, de traitements, de transport, de stockage et de distribution d’eau potable sur l’ensemble de son territoire ;</p> <p>Considérant que cette dernière délègue ses compétences à la SFDE dans un contrat d’affermage qui a pris fin le 31/03/2023 ;</p> <p>Considérant que la procédure de renouvellement de la délégation de service public qui s’est ensuivi n’a pu aboutir au vu des offres reçues ;</p> <p>Considérant que le SIEVAM exerce, en lieu et place des communes adhérentes, les compétences de préservation, production, traitements, transport, stockage, distribution d’eau potable ainsi que la réalisation des études, schémas ou infrastructures afférents ;</p> <p>Considérant que depuis 01/04/2023, le SIEVAM assure, au travers d’une convention de prestation de services, l’alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Montgeroult ;</p>



Vu la délibération n° 2023-20 du 09 septembre 2023 de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2023-09-35 du 13 septembre 2023 du SIEVAM, donnant un avis favorable concernant l'adhésion de la commune de Montgeroult au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

Fait à Théméricourt, le 02 octobre 2023
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CACHET



Le maire

Denis SARGERET
Secrétaire de séance

Sophie ETHUIN